
L'ENSEIGNEMENT DESTINÉ AUX MÉDECINS

Pr Christian HÉRISSE

Montpellier

État des lieux

L'enseignement destiné aux médecins comporte deux domaines :

- l'enseignement de base dans le deuxième cycle qui est destiné à tout futur médecin, prescripteur potentiel, et qui est donc essentiel ;
- l'enseignement spécialisé dans le troisième cycle qui est destiné aux futurs médecins thermaux.

Montpellier, comme toutes les autres universités, est confrontée à une diminution des heures d'enseignement et à une baisse des postulants en capacité.

En *deuxième cycle*, en 1976, il y avait 20 heures de cours assurés dans le cadre de la thérapeutique et centrés sur les eaux minérales et l'hydrologie expérimentale.

En 1980, il ne reste que 4 heures de cours en DCEM4 avec les thèmes suivants : les agents crénotherapiques, les techniques thermales, l'organisation pratique de la cure thermale, place de la crénothérapie en thérapeutique, indications et contre-indications, thermalisme social.

Une chaire d'hydrologie existait en 1930, de même rang que la médecine interne, et actuellement un seul enseignant qui le fait en annexe de son enseignement en médecine physique.

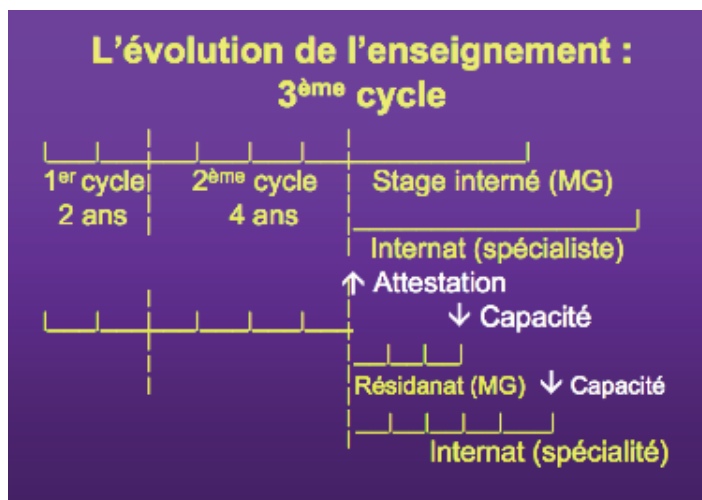
Et en 2005, il n'y a plus qu'une heure d'enseignement, dans le module 11, synthèse clinique et thérapeutique de l'examen national classant avec l'item 180.

Une originalité à Montpellier : en 2002, il a été mis en place un module optionnel d'hydrologie pratique destiné aux étudiants de deuxième cycle de 20 heures et organisé sur 5 demi-journées : comprendre le thermalisme, savoir prescrire les cures thermales, visite d'un établissement thermal, rencontre avec un médecin thermal, visite d'un laboratoire de contrôle des eaux minérales, eau et rééducation fonctionnelle, eaux minérales embouteillées. C'est un module qui a un certain succès puisqu'il est suivi par une vingtaine d'étudiants sur une promotion de 130.

L'enseignement en *troisième cycle* a aussi évolué puisqu'on est passé de l'attestation nationale d'hydrologie et de climatologie médicales sur un an, avec une inscription pour ceux ayant validé leur deuxième cycle, à la capacité d'hydrologie et de climatologie médicales, sur deux ans et ouverte aux médecins thésés, reculant d'autant le moment où le médecin va s'investir dans celle-ci. L'attestation permettait de cumuler plusieurs

enseignements, avec la poursuite d'une spécialité par exemple, ce qui n'est plus le cas avec la capacité.

Cette évolution est inscrite dans le schéma suivant :



Dans la configuration actuelle des études, la capacité arrive après le résidanat pour le généraliste et après l'internat qualifiant pour le spécialiste. Il est donc très difficile de motiver les médecins pour cette capacité qui intervient trop tard.

Les chiffres de fréquentation parlent d'eux-mêmes : 53 inscrits en 1976, 92 en 1984, 54 en 1987 (dernière année de l'attestation) à 11 en 1989 (première année de la capacité), 10 en 1989 et en 1990, 9 en 1995, 6 en 2000 et 3 en 2005. Le numerus clausus a fait fondre le nombre d'étudiants passant de 400 à 120.

Propositions

Pour le deuxième cycle, il faut maintenir l'enseignement de ce fameux item 180, développer ce module optionnel et introduire le thermalisme dans les modules de spécialités comme la rhumatologie, l'appareil locomoteur, les voies respiratoires, etc...

Pour le troisième cycle, vu le faible nombre d'étudiants, il serait judicieux de se regrouper et d'organiser une *capacité nationale* sur deux ans avec six séminaires de 3 jours, chaque faculté organisant un séminaire dans ses domaines de compétence.

Il faut créer un *Collège national d'enseignants* d'hydrologie et de climatologie médicales regroupant les universitaires et les médecins thermaux.